

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2020

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni le 15 octobre 2020, sous la présidence de M. KASSA Wondwossen, Maire.

Étaient présents : M. SELSCHOTTER Sylvain, Mme MELLOTT-SELLIER Dominique, Mme DELARMEAUX Pascale, Mme SOUDAT Nicole, M. KASSA Wondwossen, M. FERNANDES Pascal, M. GROENEWEG Jean Nicolas, M. MARTIN Armand, M. CHUPAU Laurent, Mme OLANIER Josette, M. ROLLIN Pierre.

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Mme SOUDAT Nicole

Début de la séance : 20 H 05

Approbation à l'unanimité du compte rendu du dernier conseil.

Rajout à l'ordre du jour

Présentation de l'application TAM-TAM

Mme VITTU, représentante de l'association SOLIDART de Bléneau, nous présente l'application TAM-TAM, outil de communication au service des municipalités et des associations afin de transmettre des informations en temps réel aux habitants.

C'est une application où il n'y a pas besoin de créer de compte.

Il suffit aux habitants de télécharger l'application gratuitement pour avoir accès aux informations communiquées par la mairie et les manifestations associatives dans un rayon de 50 kms.

Le tarif d'accès à TAM-TAM pour la mairie est de 390 € une seule fois à vie.

Le tarif pour les associations afin de publier une manifestation est de 3 € par publication

C'est une application verte puisqu'elle permet de diminuer la consommation de papier.

SOLIDART met en place un accompagnement dans l'installation de l'application pour la mairie et un panel de matériel de diffusion à l'intention des habitants.

La décision d'adhérer à l'application TAM-TAM est reportée au conseil municipal prochain, afin de permettre à chacun d'y réfléchir.

Mme VITTU nous informe également de l'auto-école solidaire, créée aussi à Bléneau, pour permettre aux jeunes en situation de difficulté de retour à l'emploi d'avoir accès à des cours de conduite

Mme VITTU nous parle également de la création de l'exposition FLEISCHEL, en hommage à Gaston FLEISCHEL, ingénieur habitant de Bléneau et inventeur de la 1ère boîte de vitesse automatique pour voiture dans les années 1930.

Demandes d'admissions en non-valeur

Commune

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la présentation de demandes en non-valeur n° 4137690512 déposée par Madame Marie-Christine CHOPPICK, Trésorier-receveur municipal de Châtillon-Coligny,

Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer ces créances ont été diligentées par Madame CHOPPICK dans les délais réglementaires,

Considérant qu'il est désormais certain que ces créances ne pourront plus faire l'objet d'un recouvrement,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide d'admettre en non-valeur les titres de recettes faisant l'objet de la présentation de demandes en non-valeur n° 4137690512 jointe en annexe, présentés par Mme CHOPPICK – Trésorier-receveur municipal – pour un montant global de 101 € sur le budget communal,

Précise que les crédits nécessaires à l'admission en non-valeur sont inscrits au budget 2020 à l'article 6541 – Créances admises en non-valeur.

Assainissement

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la présentation de demandes en non-valeur n° 3819880512 déposée par Madame Marie-Christine CHOPPICK, Trésorier-receveur municipal de Châtillon-Coligny,

Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer ces créances ont été diligentées par Madame CHOPPICK dans les délais réglementaires,

Considérant qu'il est désormais certain que ces créances ne pourront plus faire l'objet d'un recouvrement,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide d'admettre en non-valeur les titres de recettes faisant l'objet de la présentation de demandes en non-valeur n° 3819880512 jointe en annexe, présentés par Mme CHOPPICK – Trésorier-receveur municipal – pour un montant global de 7 119.33 € sur le budget assainissement,

Précise que les crédits nécessaires à l'admission en non-valeur sont inscrits au budget 2020 à l'article 6541 – Créances admises en non-valeur.

Versement d'une subvention d'équilibre au budget assainissement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le budget assainissement, en dépenses de fonctionnement, ne pourra pas supporter les charges imprévisibles de cette année, en l'occurrence les travaux à la station d'épuration, le contrôle du réseau d'eaux usées et les créances admises en non-valeur.

Vu les articles L 2224-1 et L 2224-2 du Code Général des Collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention de 15 200 € au budget assainissement.

Décisions modificatives

En vue d'ajuster les prévisions budgétaires aux réalisations votées, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de modifier les budgets 2020 comme suit :

Budget communal :

<u>Dépenses d'investissement :</u>	
Compte 2158	+ 4 000.00 €
Compte 2181	+ 2 000.00 €

Compte 2151 - 6 000.00 €

Dépenses de fonctionnement :

Compte 6541	+ 101.00 €
Compte 6535	+ 1 500.00 €
Compte 65748	+ 15 200.00 €
Compte 615221	- 16 801.00 €

Budget assainissement :

Dépenses de fonctionnement :

Compte 618	+ 3 000.00 €
Compte 61523	+ 2 000.00 €
Compte 621	+ 5 000.00 €
Compte 6541	+ 5 200.00 €

Recettes de fonctionnement :

Compte 7474	+ 15 200.00 €
-------------	---------------

Création d'un poste d'agent de maîtrise territorial

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi 83-624 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi 2007-209 relative à la fonction publique territoriale,

Vu le décret 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu le tableau des effectifs de la collectivité,

Considérant que la réorganisation de certains services techniques implique le recrutement d'un agent de maîtrise territorial,

Considérant la liste d'aptitude du centre de gestion du Loiret du 15 septembre 2020 des candidats promouvables par voie de promotion interne pour l'année 2020 dans le cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Considérant que le grade à créer est en adéquation avec les fonctions assurées par l'agent concerné,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De créer un poste d'agent de maîtrise territorial à temps non complet (32,16/35ème) à compter du 15 octobre 2020,
- De dire que les crédits nécessaires ont été prévus au budget 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les propositions ci-dessus à l'unanimité.

Taux de la taxe d'aménagement

La taxe d'aménagement est un impôt perçu par les communes, le département et la région sur les opérations de construction, reconstruction ou agrandissement de bâtiment que vous pouvez faire sur votre terrain, dès lors qu'elles nécessitent une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou déclaration préalable) pour

toute surface de plus de 5 m² et d'une hauteur supérieure à 1.8 m et plus.

Cette taxe est actuellement de 3 %.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants ;

Sur proposition du Maire de ne pas augmenter le taux, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

De maintenir, sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 3 %.

Travaux 2021 – demande de subvention au Conseil Départemental

Monsieur Fernandes, 1er adjoint, informe le conseil municipal des sujets suivants :

Remise en état du terrain de foot et des vestiaires

Ce local destiné à accueillir les joueurs de foot est dans un état de vétusté qui nécessite des travaux d'aménagement importants :

- Remplacement de quelques poteaux et lisses béton autour du terrain de foot : 1 333.33 euros HT,
 - Remplacement de portes extérieures et d'une fenêtre : 5 634.00 euros HT
 - Fourniture et pose de 3 portes intérieures : 1 180.00 euros HT
 - Pose de faïence dans les douches des arbitres : 1 260.00 euros HT
 - Remise en état de la plomberie : 9 047.26 euros HT
 - Remplacement du tableau électrique avec remise en état de la VMC : 4 392.40 euros HT
- Ces derniers sont prévus au cours du premier trimestre 2021 et le coût global est estimé à 22 846.99 euros HT. Nous sollicitons une subvention au titre du département de 11 423.50 euros, soit 50 %.

Acquisition d'un tracteur hydrostatique

Le tracteur actuel du service technique est irréparable, il y a lieu de le changer.

L'acquisition est prévue au cours du premier trimestre 2021 et le coût global est estimé à 24 979.54 euros HT. Nous sollicitons une subvention au titre du département de 14 489.77 euros, soit 50 %.

Réalisation d'une clôture derrière la mairie route de Charny

Afin de sécuriser le parc derrière la mairie, une clôture est nécessaire.

Les travaux sont prévus au cours du premier trimestre 2021 et le coût global est estimé à 4 850.00 euros HT. Nous sollicitons une subvention au titre du département de 2 425 euros, soit 50 %.

Le coût global est estimé à 52 676.53 € HT. Nous sollicitons une subvention au titre du département de 26 338.27 €, soit 50 %.

Sur l'ensemble de ces projets qui représentent un coût total 52 676.53 € HT, le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un dossier de candidature à l'appel à projets d'intérêt communal du Département
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y afférent.
- ADOPTE le projet ci-dessus
- SOLLICITE une subvention au titre du Département.

Les projets de travaux pour 2021

- Le remplacement de la chaudière de la salle des fêtes
- L'isolation phonique et thermique de la salle des fêtes

Ces deux premiers projets peuvent faire l'objet de demande de subvention au titre de la DETR

- La rénovation des vestiaires du stade de foot (devis : 22 846.99 € HT)
- La clôture du parc de la mairie (devis : 4 850 € HT, à inclure dans une demande de subvention)
- Aménagement du carrefour de la rue des juifs (devis : 2 340 €)
- Décision de mise en vente du petit tracteur cassé du service technique : mise de la vente sur le site internet avec appel d'offres ; le conseil municipal vote « Pour » à l'unanimité.

- Achat d'un nouveau tracteur : M. Fernandes présente un nouveau modèle, tout équipé avec panier et turbine pour le ramassage des feuilles. Devis : 24 979,54 € HT
M. Fernandes nous explique les possibilités de réduire le coût de l'achat ; le coût réel du tracteur reviendrait à 5 482 € ; le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Constitution d'un Comité de pilotage pour le projet éolien

Dans le cadre du projet éolien en cours, il s'avère nécessaire de créer un comité de pilotage ; celui-ci doit être composé de moitié d'habitants de la commune et de moitié d'élus. (8 de chaque)

Les habitants qui sont partants pour ce comité de pilotage

M. DUPUIS Philippe, M. CHESNE Bernard, M. PICHEREAU Gérard, M. GROS Jean François, M. PLE Alexandre, Mme SONNET Agathe, Mme DENEUBOURG Françoise, M. GUILLAUME Olivier.

Les élus volontaires ;

M. KASSA Wondwossen, Mme DELARMEAUX Pascale, M. SELSCHOTTER Sylvain, M. MARTIN Armand, M. FERNANDES Pascal, M. CHUPAU Laurent, M. GROENEWEG Jean Nicolas, Mme SOUDAT Nicole.

Projet d'accueil d'1 ou 2 volontaires au service civique

Mme DELARMEAUX Pascale présente le projet de faire appel à 1 ou 2 jeunes volontaires dans le cadre du service civique pour intervenir sur une période de 6 à 8 mois à l'école sur une mission d'ordre environnementale pour sensibiliser les jeunes à l'importance du tri des déchets, du recyclage, du compost...

La Directrice de l'école est d'accord pour travailler avec nous à ce projet.

Après réflexion en commun le Conseil Municipal vote « POUR » à l'unanimité.

Questions diverses

M. FERNANDES Pascal, adjoint délégué aux travaux nous informe que 2 employés du service technique suivront une formation ; coût de la formation : 1 360 €

Mme MELLOTT-SELLIER fait le point sur le fonctionnement de l'école depuis la rentrée et les aménagements apportés au sein de la restauration scolaire :

Les 2 services de restauration ont été mis en place avec l'accord des 3 maires (St Maurice sur Aveyron, Aillant sur Milleron et Le Charme) ; ils semblent convenir à tous.

Une nouvelle organisation concernant le travail des employées communales à l'école est en train de se mettre en place et les 2 mairesses doivent venir sur place.

Alors qu'elle souhaitait parler de l'une de ces employées, M. le maire lui demande de ne pas intervenir afin de préserver l'anonymat de la personne concernée.

À la suite de cette intervention, Mme MELLOTT-SELLIER quitte le conseil municipal.

M. KASSA explique aux autres conseillers et au public présent que ces sujets doivent être abordés « en interne » et que la gestion des employé(e)s communaux, sur le plan administratif est rôle du maire, en tant qu'employeur.

Mme SOUDAT Nicole informe du projet de travail au sein de la commission environnement de la Communauté de Communes CFG : La commission va travailler tout au long de l'année sur un projet de circuit à mobilité douce qui relierait les 38 communes de la CCCFG. Dans un 1^{er} temps, les membres de la commission vont se répartir en plusieurs groupes de travail (par secteur géographique) afin d'établir un état des lieux des circuits existants et possibles.

Fin de la séance : 22 H 30